



Rencontre Nationale Sportive
31 mars au 02 avril 2018
LYON

Dossier d'inscription





Chers amis,

Le Comité Exécutif National C.E.N. a le plaisir de vous inviter aux tournois annuels de la RNS 2018 qui se dérouleront à Lyon du samedi 31 mars au lundi 02 avril 2018.

Pour 2018, l'inscription aux tournois de la RNS se fait à partir du site <http://inscriptions.rns-cen.com> qui vous permettra de suivre le statut de votre dossier à tout moment.

Quelques précisions ont été rapportées à cette édition au sujet de « Qui est Malgache à la RNS », suite à la table ronde à l'initiative du CEN et la décision du Conseil d'Administration, que vous verrez dans l'article suivant.

Pour vous inscrire dans les délais, respectez les dates principales :

Du 26 janvier au 11 février **Préinscription par équipe** : Inscrire l'équipe en ligne et acceptation de la charte

⚠ **Paiement d'un forfait de 50 € non remboursable même en cas de retrait de l'équipe**

Du 12 février au 28 février **Validation des effectifs par équipe** : Règlement des frais d'inscription via le site par Paypal

⚠ **La liste des effectifs est « arrêtée », plus de retrait de joueur possible après 28 février.**

03 mars **Tirage au sort des sports collectifs**

01 mars au 13 mars **Les équipes pourront compléter la liste par le rajout de 4 joueurs maximum pour le Football, et 2 joueurs maximum pour le Basket et le Volley**

Pour plus de détail : calendrier, procédure voir à partir de la page 4.

Vivez pleinement votre RNS 2018 participez à l'ensemble des événements incontournables suivants, qui vous permettront de rencontrer, de retrouver vos amis ou vos connaissances et partager des moments inoubliables.

■ **Tirage Au Sort** du Football, du Basket-ball et du Volley-ball : samedi **03 mars 2017** (lieu et horaire à préciser ultérieurement).

■ **Cérémonie d'ouverture** : samedi **31 mars 2018** au Palais des Sports de Gerland 350 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

■ **Finales de Basket** dimanche **01 avril 2018** au Palais des Sports de Gerland 350 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

■ **Finales de Volley** : dimanche **01 avril 2018** au Palais des Sports de Gerland 350 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

■ **Finales de Football** : dimanche **01 avril 2018** (lieu à préciser ultérieurement)

■ **Village de Madagascar** : **31 mars au 02 avril 2018** au parking Tola Vologe du Palais des Sports 350 avenue Jean Jaurès 69007 LYON

■ **Gala officiel de clôture** : dimanche **02 avril 2018**

■ **Soirée officielle DJ** : dimanche **02 avril 2018**

En espérant vous rencontrer à la RNS 2018, dans un état d'esprit de fraternité et de sportivité.

N.B : surtout ne pas inscrire votre équipe avant le 26 janvier, car sinon vous perdriez toutes vos données

Contact : inscription@rns-cen.com

Fraternellement

Olivier RAMANANA-RAHARY

Président du C.E.N.

Nouvelle réglementation

Suite à la table ronde des équipes et/ou associations et des leaders d'opinions et la décision du conseil d'administration, une nouvelle réglementation s'appliquera concernant l'organisation des tournois sportifs et notamment "Qui est Malgache à la RNS"

Pour notre règlement interne en vue de l'inscription d'équipe, le responsable précise l'origine d'un joueur en indiquant "M" ou "E" suivant s'il est "Malgache au sens RNS" ou "non" en attestant sur l'honneur.

Souveraineté de l'organisateur

C'est l'organisateur (CEN/CNO) qui détermine, grâce aux apports théoriques présentés et développés lors de cette Table Ronde et validé par le Conseil d'administration, qui est malgache et qui ne l'est pas au sens de la RNS. Il délivre donc sur les licences un label "malgache" ou "non malgache" qui ne peut plus être discuté pendant la RNS, sur les terrains. Pour traiter les cas "litigieux", l'organisation monte une équipe, comité chargé de délivrer ce label.

"Qui est Malgache à la RNS":

Les critères pratiques retenus pour déterminer qui est malgache sont :

- **Le traditionnel principe RNS** : "est malgache celui dont un parent au moins est malgache". Ce qui se traduit par récurrence en: est malgache au sens de la RNS celui qui peut justifier qu'un de ses ascendants au moins est malgache. Ce qui rejoint bien le principe que la nationalité malgache est une nationalité par filiation.
- **La nationalité** : celui qui peut justifier d'une nationalité malgache est malgache au sens RNS. Documents : certificat de nationalité ou carte nationale d'identité ou passeport.
- **Des critères laissés à l'appréciation du CEN** en tant qu'organisateur des tournois, souveraineté auquel il a droit tant qu'il reste dans le cadre du respect de la législation en vigueur sur le lieu de déroulement de la RNS, ici la France,
- **Le patronyme** : Des noms ou prénoms sont ou de manière évidente, ou après consultation de dictionnaires, y compris ceux utilisant les dialectes autres que le malgache officiel, à "consonance malgache". Les personnes ayant ces noms à prénoms sont malgaches au sens de la RNS. A contrario, les patronymes utilisés également par d'autres pays ou nationalité doivent passer par le filtre d'autres critères pour être accepté
- **Parent d'une personne labellisé malgache** : « Parent d'un enfant malgache » soit le père, soit la mère.

Pièces d'identité

L'organisation a le droit et le devoir de contrôler à tout moment la conformité d'une personne inscrite sur une feuille de match et se présentant à un match. **En particulier, la conformité de sa pièce d'identité avec sa licence.** C'est l'organisation, à travers la table de match ou les juges arbitres sur chaque terrain qui procède à la vérification.

Le responsable de l'équipe est garant de l'exactitude des données de chaque joueur qu'il renseigne.

Règle spécifique Football :

Pour le Football, à noter qu'un joueur ayant participé à une catégorie, ne peut plus jouer dans une autre catégorie"

Comment s'inscrire

Pour une première connexion

L'inscription de l'équipe se fait en ligne via le lien <http://inscriptions.rns-cen.com>

Pour une première connexion, le responsable d'association doit créer son compte, en entrant une adresse email valide, et renseigner tous les champs demandés. Il est important le choix de l'adresse email, car les informations concernant votre(vos) équipe(s) vous seront envoyées à cette adresse email, et aussi les connexions ultérieures se feront avec cette adresse email et le mot de passe que vous devez retenir pour toutes les inscriptions en ligne par la suite.

Pour s'inscrire en ligne:

le responsable d'association crée d'abord son association (le nom de l'association peut être différent du nom de l'équipe s'il le souhaite).

Puis créer son équipe (cette opération est à renouveler autant de fois qu'il y a des équipes à inscrire)

- Saisir le nom de son équipe, et renseigner tous les champs demandés
- entrer 1 par 1 ses joueurs et le(s) responsable(s) de l'équipe
- Soumettre la pre-inscription de l'équipe, si vous êtes certain d'engager votre équipe à la compétition RNS
- Paiement en ligne d'un forfait de 50€ pour la pré-inscription de l'équipe, et qui ne sera pas remboursée en cas de retrait

Pour ceux qui disposent déjà de compte en ligne et d'association en 2016 ou 2017

Se connecter à l'Inscription en ligne via le lien <http://inscriptions.rns-cen.com>, avec l'adresse e-mail utilisée lors des dernières inscriptions.

Vous avez le choix:

- Reconduire l'équipe de l'année dernière en cliquant sur "**Inscrire cette équipe**", puis modifier ses membres
- ou "**Créer une nouvelle équipe**", en y ajoutant 1 par 1 ses joueurs, et le(s) responsables(s) de l'équipe

A la fin, "**Soumettre la pre-inscription de l'équipe**", si vous êtes certain d'engager votre équipe à la compétition RNS

- Paiement en ligne d'un forfait de 50€ pour la pré-inscription de l'équipe, et qui ne sera pas remboursée en cas de retrait

Consolider les effectifs de l'équipe

A l'issue de la "Pre-inscription", le responsable pourra modifier (ajout, suppression,) les membres de son équipe.

Quand le responsable estime que son effectif est "ferme", il appuie sur le bouton "Mon équipe est complète, je valide"

A partir de ce moment là, les membres sont inscrits définitivement, plus aucun retrait possible de joueurs(ses)

Le paiement en ligne est exigé pour inscrire définitivement l'équipe

Rajout de joueurs

Se connecter à l'Inscription en ligne via le lien <http://inscriptions.rns-cen.com>, puis cliquer sur « Gérer votre Association », vous retrouvez votre(vos) équipe(s),

Entrer 1 par 1 ses joueurs jusqu'à la limite prévue

• **Le paiement des joueurs rajoutés se fait en ligne**

3d) Le chèque de caution d'un montant de 150€ par équipe libellé à l'ordre du CEN, est exigible lors de la remise du dossier de l'équipe comprenant les licences à l'adresse

Chaque joueur doit se munir d'une pièce d'identité avec photo, qui sera réclamée si besoin pour vérification de licence (voir règlement de la discipline).

Dossier

Dossier complet :

Les dossiers d'inscription seront acceptés suivant leur ordre d'arrivée et uniquement s'ils sont complets

Dossier complet :

- Equipe inscrite en ligne avec au moins le statut « Validé payé ».

En cas d'atteinte du nombre maximum possible d'équipes inscrites à la date de clôture des inscriptions, les associations membres du CEN sont prioritaires.

A la date de clôture des inscriptions, le 28 février si 2 équipes ont le même niveau de statut, c'est celle qui aura effectué toutes les étapes d'inscriptions (à commencer par la préinscription) qui prévaudra et dans l'ordre d'arrivée



Comment s'inscrire (suite)

Disciplines sports collectives

FOOTBALL
32 équipes
12 équipes de vétérans (éligibles +35ans)
équipes foot féminin

VOLLEY-BALL
féminin (16 équipes maxi)
masculin (16 équipes maxi)
vétérans féminin et masculin

BASKET-BALL
féminin (12 équipes maxi)
masculin (32 équipes maxi)
vétérans féminin et masculin

FUTSAL

e-Sport

JEUNES MEMBRES
mini-Football
mini-Basket-ball

Calendrier des Inscriptions Sports collectives

Du 26 janvier au 11 février
Préinscription sur <http://inscriptions.rns-cen.com>

Du 12 février au 28 février
Validation des effectifs par équipe

Plus de retrait possible de joueur(e) après le 28 février

Clôture des inscriptions : 28 février

Du 01 mars au 13 mars: Période de rajout de joueurs

Tirage au sort: 3 mars

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Disciplines individuelles

TENNIS
Féminin, masculin, jeunes

TENNIS DE TABLE
Masculin, féminin, jeunes

PETANQUE
Enfant, tripléte, doublette, tirs

ARTS MARTIAUX
Plusieurs disciplines

NATATION
NL, Brasse, Papillon, Dos, 4N

Date limite d'inscription Sports Individuels
12 mars

Possibilité d'inscription sur place dans la limite des places disponibles et des contraintes organisationnelles.

Inscription sports individuels

Les inscriptions aux sports individuels se font directement auprès des responsables de disciplines aux mails suivants :

tennis@rns-cen.com
tennis_table@rns-cen.com
arts_martiaux@rns-cen.com
natation@rns-cen.com
petanque@rns-cen.com

Consultez la rubrique CONTACTS pour connaître le nom des responsables.

Tout joueur doit s'acquitter du droit d'inscription individuelle.

Tout entraîneur doit aussi être licencié pour pouvoir coacher son équipe sur le terrain (photo format JPEG + droit d'inscription).

Le droit d'inscription au tournoi, est du même montant pour tous les licenciés à la RNS

- inscription simple : **10€**

-L'inscription est sans limitation de joueurs non originaires de Madagascar.

TOUTEFOIS :

Pour le Foot-ball :

Seuls trois joueurs non originaires de Madagascar peuvent jouer simultanément sur le terrain avec leur équipe.

Pour le Basket-ball et le Volley-ball :

Un seul joueur non originaire de Madagascar peut évoluer sur le terrain avec son équipe.

Nota bene

- Les dossiers d'inscription seront acceptés suivant leur ordre d'arrivée avant la date de clôture des inscriptions le 28 février 2018 pour les sports collectifs (juniors, seniors et vétérans) ; et le 12 mars 2018 pour les sports individuels et les jeunes membres.
- Chaque joueur doit se munir d'une pièce d'identité avec photo, qui sera réclamée si besoin pour vérification de licence
- Aucun participant ne doit avoir de contre indication médicale pour participer aux disciplines de la RNS. Le CEN rappelle qu'il est obligatoire de se faire délivrer un certificat d'aptitude médicale à la pratique de sa discipline sportive.
- Chaque participant doit veiller à être à jour en matière d'affiliation à une assurance sociale et à une mutuelle. Le CEN informe qu'il est dégagé de toute responsabilité en cas de manquement à ce sujet.

Jeunes Membres

Appel aux parents

Chers parents, chers amis

Les Jeunes Membres de la RNS représentent la relève de notre grand rassemblement.

Nous souhaitons vraiment porter notre attention sur les activités qui leur sont destinées.

Toutefois, nous manquons de ressources à l'heure actuelle, pour mener à bien cette mission.

C'est pourquoi, nous faisons appel à vous, chers parents et chers amis, car nous avons besoin de votre aide et de votre soutien, pour réussir ensemble, l'organisation des activités de mini-basket et de mini-football, pour les Jeunes membres de la RNS.

Cette organisation consiste à gérer, en liaison avec les Responsables du CEN

- La gestion des inscriptions sur place
- L'organisation des matchs
- La communication des résultats
- La remise des médailles
- La remise des trophées

Nous comptons sur votre collaboration .

Merci de vous manifester auprès Njara HUBERTO

jeunesmembres@rns-cen.com

Conditions pour s'inscrire

L'inscription aux Activités Jeunes Membres s'adresse aux enfants de 8 ans à 14 ans

Les inscriptions des jeunes membres sont fortement conseillées avant la date limite d'inscription du 12 mars 2018.

Une inscription sur place est possible en fonction des places disponibles.

Droits d'inscription au tournoi : **10€** par participant et par activité à régler sur place.

Charte de la RNS



Préambule : La participation de l'association, de l'équipe ou à la RNS vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Participant : représente un individu, un entraîneur, un coach, les joueurs d'une équipe ou une association ayant fait la demande pour participer au tournoi de la RNS.

Article 1 Généralités

- Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles le participant prend part au tournoi sportif de la RNS.
- L'organisation du tournoi sportif de la RNS relève de toutes les équipes participantes.
- En tant que participants au tournoi RNS, les équipes sont membres d'office de l'organisation du tournoi.
- Le comité sportif par discipline accepte la demande du participant remplissant les conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 « Conditions d'éligibilité » pour participer au tournoi RNS.
- **Remise des licences :**
 - Le Responsable d'équipe ou son représentant doit retirer son dossier d'accueil comprenant les licences le samedi matin à l'accueil des « Inscriptions » entre 8h et 10h
 - **Un chèque de caution** à l'ordre du CEN d'un montant de 150€ **par équipe et par discipline inscrite sera exigé le samedi pour la remise du dossier**, qui sera restitué quelques jours à l'issue de la RNS. **Sous réserve de respecter les règles d'annulation de participation (article 5) et qu'il n'y ait pas eu de sanctions émises à l'encontre du Participant (article 5 et 6).**

Article 2 Conditions d'éligibilité

- Pour participer au tournoi le participant doit respecter la procédure d'inscription décrite dans le dossier inscription,
- Le participant, doit prendre connaissance et accepter la présente Charte. Le représentant de l'équipe aura délégation de signature précédée de la mention « Bon pour accord » pour représenter l'ensemble de son équipe lors du dépôt de son inscription.
- Ne doit pas être sous le coup d'une sanction du Comité d'éthique.
- Doit indiquer dans le dossier le nom du président de l'association et/ou du responsable de l'équipe (nom et coordonnées téléphoniques avec adresse e-mail).
- Doit remplir l'intégralité de ces critères afin d'être éligible pour participer au tournoi RNS.

Article 3 : Confirmation de participation

Un mail sera adressé aux responsables d'association ou d'équipe retenues pour participer aux tournois de la RNS 2018.

Article 4 : Engagement du Participant

- Le Responsable de l'équipe, en tout cas celui qui effectue l'inscription de son équipe, a pris connaissance des instructions dans le dossier inscription, et s'engage à le respecter

- Le Responsable de l'équipe, en tout cas celui qui effectue l'inscription de son équipe, est garant de l'exactitude des données de ses joueurs. L'identité utilisée pour la licence doit être identique à celle de la pièce d'identité
- Le Participant accepte de déléguer des représentants dans les commissions d'organisation, si on le sollicite (notamment sport collectif).
- Le Participant accepte de participer activement avant et pendant la RNS si on le sollicite (notamment sport collectif).
- Contribuer à la réussite du tournoi.
- Fournir une photo d'identité sous format électronique, aucune version papier ne sera acceptée par joueur qu'elle inscrit aux tournois de la RNS
- Ce que chaque joueur se munisse d'une pièce d'identité avec photo, à défaut de celle-ci la licence reste invalide si vérification demandée.
- Ne pas effectuer des permutations de joueurs si l'association a inscrit plus d'une équipe après la date du Tirage au sort.
- Ne pas créer volontairement ou involontairement des situations provocantes des troubles dans l'organisation et sensibilisera ses membres sur cet aspect.
- Respecter les décisions prises par les différents comités (comité sur site, comité disciplinaire) après avoir entendu les parties concernées. Aucune contestation n'est possible à partir de cet instant.
- Respecter l'esprit qui préside la RNS à savoir : « Firahalahiana vao Fifaninanana » par son comportement (modèle et exemplaire) et son attitude (honnête sans tricherie).
- Dès lors que le comité a tranché, une contestation ou un refus d'obéir à cette décision vaut sanction au participant.
- Respecter le règlement établi pour la discipline à laquelle il participe.
- Ne pas perturber le déroulement des matchs à la fois sur les terrains ou en dehors.
- Respecter la propreté de l'environnement.

Article 5 : Conditions d'annulation de participation

Toute annulation par le participant doit être adressée par mail à l'adresse inscription@rms-cen.com, suivi d'un appel téléphonique et entraînera les frais suivants :

Du 26 janvier au 11 février, pas de remboursement du forfait de 50€ en cas de retrait d'une équipe.

Du 12 février au 02 mars, remboursement total du frais d'inscription déduit du forfait pré-inscription en cas de retrait de l'équipe.

Après le Tirage au sort du 3 mars 2018, aucun remboursement de frais d'inscription en cas de retrait ou de forfait de l'équipe.

Article 6 : Modalités des sanctions

- La Commission de discipline appliquera les sanctions prévues par la « Grille de sanction » ci-après, en se basant sur le rapport du corps arbitral, le responsable de site et après avoir entendu les parties concernées.
- Le CEN conservera la totalité ou une partie de la caution en cas de manquement aux disciplines ou de fautes commises par l'association, l'équipe ou le joueur sélectionnés.
- Les sanctions prévues par le règlement de chaque sport s'appliqueront également en cas de faute du participant.

Grille des sanctions

- Les fautes commises par le « Participant » sont passibles de sanctions comme décrit sur la grille ci-dessous.
- Ces sanctions s'appliqueront immédiatement.

Ref.	Infractions « Code de Bonne Conduite »	Sanction prévue par la « Commission Disciplinaire »
3.01	Propos injurieux	Renvoi devant le Comité d'Ethique
3.01bis	Propos injurieux (récidive)	Retenue de 50 € sur la caution
3.02	Bagarre (dépassant ou non le nombre de 3 joueurs)	Forfait pour le match pour les auteurs
3.03	Bagarre causant des blessures ou lésion corporelle grave	Exclusion du tournoi pour les « auteurs » et retenue de 150 € sur la caution
3.04	Sit-in, tentative ou dérives de sit-in sur le terrain, entravant ou empêchant le bon déroulement des matchs au-delà des 10 minutes de retard de jeu prévu par les règlements	Caution entièrement retenue, exclusion définitive de l'équipe du tournoi et interdiction de tournoi RNS à n+1 ou plus des membres de l'équipe
3.05	Carence ou absence des représentants de l'équipe pour les tâches qui leur incombent (arbitrage, table etc.)	20 € par rencontre
3.06	Non-réactivité, non-intervention du (des) responsable(s) de l'association ou de l'équipe en cas de débordements causés par leurs supporters	Retenue de 50 € sur la caution
3.07	Incitation, participation du (des) responsable(s) ou membre(s) de l'association ou de l'équipe aux troubles	Caution entièrement retenue, exclusion de l'équipe du tournoi et interdiction de tournoi RNS à n+1
3.08	Non-respect des décisions prises par le comité sur site	Retenue 50 € sur la caution
3.09	Non-respect des décisions prises par le comité	Caution entièrement retenue et exclusion de l'équipe du tournoi

Article 7 : Utilisation et restitution de la caution

- La caution ne sera pas encaissée. Toutefois, sa restitution est soumise au respect des conditions citées ci-dessus après le constat du Comité. Elle se fera, soit à la fin du tournoi, soit par envoi postal dans les 2 semaines qui suivent la fin du tournoi

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales citées ci-dessus et y adhérer pleinement.

Nom de l'équipe ou association (à préciser) _____ Fait le _____ à _____

Nom et prénom du responsable _____

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

